

Rapport de la réunion plénière du mercredi 5 juin 2024

Membres présents

Jan Verhoeye, président, Lieven Acke, Michel De Wolf, Catherine Dendauw, Camille Dümm, Jeroen Jacobs, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, Nathalie Procureur, Bart Van Humbeeck, Steven Vanden Berghe, Jean-François Wuillaume, membres

Membres représentés par procuration

Pieter Daens, membre

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants :

- Obligations de publication incombant aux sociétés en nom collectif et aux sociétés en commandite en cas de clôture immédiate de la liquidation
- Critères de taille des articles 1 :24 et 1 :25 CSA – Sociétés liées – Différentes dates de clôture – Modification du périmètre de consolidation
- Traitement comptable des cessions d'universalité ou de branche d'activité
- Société simple: exemple où la proportion de la part des associés dans le résultat de la société simple n'est pas égale à la proportion de l'apport de chacun des associés
- Traitement comptable de la facturation des frais de personnel dans le cas d'une association de frais
- Annexes aux comptes annuels – TVA perçue au cours de l'exercice